

PLAN STRATÉGIQUE

DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2005-2008



Québec 

Plan stratégique

2005-2008

du ministère de la Sécurité publique

Cette publication a été rédigée par
le ministère de la Sécurité publique
www.msp.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-44017-X
ISSN : 1700-5590
© Gouvernement du Québec, 2005

MESSAGE DU MINISTRE

Je suis fier de vous présenter le Plan stratégique 2005-2008 du ministère de la Sécurité publique. Il identifie les principaux enjeux auxquels le Ministère devra faire face ainsi que les orientations et les résultats à atteindre pour que les Québécoises et les Québécois continuent à bénéficier d'un milieu de vie sécuritaire, propice à leur développement collectif.

Le Ministère et ses partenaires se doivent de satisfaire avec une efficacité accrue les attentes de la population. Depuis déjà quelques années, le Ministère s'est engagé dans un ensemble de réformes pour améliorer et diversifier les interventions en matière de sécurité publique. J'entends poursuivre cette démarche qui se traduira, à moyen et à long termes, par des résultats tangibles dans les secteurs de l'organisation policière et de la sécurité privée, des services correctionnels, de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

À cette fin, le Ministère entend améliorer la qualité des services offerts par le renforcement des réseaux de services de sécurité publique. Il contribuera également à atténuer les risques réels ou appréhendés associés à la criminalité, au terrorisme et aux sinistres en suscitant le partenariat intersectoriel et l'adoption d'approches et de comportements préventifs. Enfin, le Ministère devra relever les défis d'assainissement des finances publiques et de modernisation de l'État.

Le ministre de la Sécurité publique,

Jacques P. Dupuis

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	5
1.1 LA MISSION.....	5
1.2 LA VISION	5
PARTIE 2 – LE CONTEXTE ET LES ENJEUX	6
2.1 LA CRIMINALITÉ.....	6
2.1.1 LA CRIMINALITÉ ET LA VULNÉRABILITÉ SOCIALE	6
2.1.2 LES NOUVEAUX VISAGES DE LA CRIMINALITÉ.....	8
2.1.3 L’ORGANISATION DES SERVICES	8
2.2 LES SINISTRES.....	11
2.2.1 LA SÉCURITÉ CIVILE	11
2.2.2 LA SÉCURITÉ INCENDIE.....	13
2.3 LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ.....	13
2.4 LA RÉVISION DES FAÇONS DE FAIRE.....	14
PARTIE 3 – ORIENTATIONS, AXES D’INTERVENTION, OBJECTIFS ET INDICATEURS	15
ORIENTATION 1	
AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE EN FONCTION DES BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ	15
ORIENTATION 2	
CONTRIBUER À ATTÉNUER LES RISQUES RÉELS OU APPRÉHENDÉS ASSOCIÉS À LA CRIMINALITÉ, AU TERRORISME ET AUX SINISTRES.....	19
ORIENTATION 3	
DÉVELOPPER DES APPROCHES INNOVATRICES POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE	23
PARTIE 4 – CONTRIBUTION À LA VISION ET AUX PRIORITÉS D’ACTION GOUVERNEMENTALES	26
TABLEAU SYNOPTIQUE.....	27

« La sécurité, c'est comme l'oxygène. Tant qu'il y en a, on ne le remarque pas. Quand on en manque, tous les autres problèmes deviennent secondaires. »

Joseph NYE

La sécurité peut se définir comme un état dans lequel les citoyens disposent librement de leur personne et de leurs biens, sans courir de risques pour leur intégrité physique ni subir d'entraves dans la jouissance de leurs libertés individuelles et collectives, si ce n'est à l'issue d'un processus judiciaire équitable. De plus, les citoyens devraient se sentir en confiance devant des menaces de toute nature, qu'elles soient réelles ou appréhendées.

1.1 LA MISSION

Assurer le leadership afin que les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles.

1.2 LA VISION

Contribuer au développement social et économique ainsi qu'à l'amélioration du sentiment de sécurité des Québécoises et des Québécois par la poursuite de la mise en œuvre des réformes entreprises et ce, dans la mesure de ses moyens. Ces réformes concernent les services policiers, les services de sécurité privée, les services correctionnels ainsi que les services de sécurité civile et de sécurité incendie.

Le ministère de la Sécurité publique a réalisé d'importantes réformes au cours des dernières années. Qu'il s'agisse de l'organisation des services policiers, des services de sécurité incendie, de sécurité civile, ou des services correctionnels, le Ministère a joué pleinement son rôle et assumé un leadership certain dans l'amélioration des services aux citoyens. Il a, de plus, accru sa présence sur le territoire québécois lors d'événements majeurs tels que des inondations, l'organisation d'activités de prévention de la criminalité ou de lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Le ministère de la Sécurité publique doit contribuer, en collaboration avec ses partenaires, à l'atteinte des résultats suivants :

- atténuer le nombre et la gravité des infractions commises;
- restreindre le nombre de cas de récidive des personnes contrevenantes;
- limiter les pertes humaines et matérielles causées par les sinistres et les incendies;
- améliorer le sentiment de sécurité de la population face aux risques réels ou appréhendés en matière de criminalité et de sinistres.

2.1 LA CRIMINALITÉ

2.1.1 LA CRIMINALITÉ ET LA VULNÉRABILITÉ SOCIALE

En 2003, le Québec se situait parmi les provinces qui avaient le plus faible taux de criminalité déclarée. La criminalité déclarée se rapporte aux événements pour lesquels la police estime, après enquête, qu'une ou plusieurs infractions au *Code criminel* ont été commises. **Depuis le début des années 1990, une tendance générale à la baisse de la criminalité déclarée se produit tant au Québec qu'au Canada.**

Lutter contre la criminalité, c'est chercher à améliorer les conditions de vie des Québécoises et des Québécois, plus particulièrement des personnes les plus vulnérables de notre société. Ainsi, toute action visant à contrer des problématiques telles que la pauvreté, le décrochage scolaire, l'intégration au marché du travail et la détresse psychologique (toxicomanie, itinérance, etc.) peut avoir des effets sur la réduction de la criminalité. C'est dans cette perspective intersectorielle que s'inscrivent les préoccupations du Ministère en prévention de la criminalité et en réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

La prévention de la criminalité

En novembre 2001, le Ministère rendait publique la Politique ministérielle en prévention de la criminalité *Pour des milieux de vie plus sécuritaires*. Cette politique propose six orientations stratégiques visant à favoriser le développement structuré de la prévention de la criminalité au Québec. Un de ses volets consiste à proposer aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux municipalités d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies locales de prévention pour leur communauté, en concertation avec les différents partenaires du milieu.

Les jeunes constituent une population particulièrement touchée par la criminalité. **Ce sont les jeunes de 15 à 19 ans qui sont les plus à risque de commettre un délit ou d'être victimes d'une infraction contre la personne.** En effet, ils présentent des taux supérieurs de délinquance et de victimisation par rapport à ceux des autres groupes d'âge. D'ailleurs, ces taux diminuent progressivement chez les groupes d'âge subséquents.

La réinsertion sociale des personnes contrevenantes

En 2001, le ministère de la Sécurité publique a réalisé une enquête auprès des personnes contrevenantes en établissement de détention et sous surveillance correctionnelle dans la communauté afin de connaître leurs caractéristiques et de mieux cerner leurs besoins. Cette étude a fait ressortir qu'une proportion importante de personnes contrevenantes avaient été victimes d'actes de violence (ex. : violence familiale, abus sexuel) et que les principaux problèmes rencontrés étaient liés à la santé mentale, à l'alcool, aux drogues et aux jeux de hasard ainsi qu'à l'employabilité.

Les personnes incarcérées préoccupent tout particulièrement le Ministère. Ainsi, elles semblent généralement faire l'objet d'une plus grande désorganisation sur le plan social que les personnes sous surveillance correctionnelle dans la communauté. D'ailleurs, les établissements de détention du Québec enregistrent un taux de décès par suicide plus élevé que dans les établissements provinciaux de détention de l'Ontario ou dans ceux de l'ensemble du Canada.

L'évolution de la population correctionnelle, au regard de la diversité et de la complexité des problématiques ainsi que des difficultés de réinsertion, a d'importantes répercussions sur la gestion des services et des programmes correctionnels. L'évaluation de programme devra également être développée pour s'assurer de la performance des programmes offerts et de leur adéquation par rapport aux besoins des personnes contrevenantes. Un personnel adéquatement formé qui adhère aux objectifs et aux méthodes d'intervention choisis constitue également une condition inhérente de réussite.

2.1.2 LES NOUVEAUX VISAGES DE LA CRIMINALITÉ

Le Québec doit faire face aujourd’hui à une criminalité de plus en plus diversifiée avec des moyens de plus en plus sophistiqués (ex. : cybercriminalité) et dans un espace qui va au-delà des limites des municipalités, des régions et de la province.

Les activités du crime organisé et du terrorisme représentent une menace grave à la sécurité de la population et des institutions. De toutes les activités associées au crime organisé, c’est le trafic des stupéfiants qui a les plus lourdes répercussions au Québec, étant donné ses effets sociaux et économiques et la violence qui en découle. La contrebande d’alcool et de tabac coûte des milliards de dollars en pertes de recette fiscale. Le crime économique telles les fraudes liées aux activités boursières et fiscales, aux valeurs mobilières, aux cartes de crédit et au télémarketing, a d’importants impacts économiques et commerciaux. Le blanchiment d’argent qui s’élève à des milliards de dollars au Canada est également une situation inquiétante. Plus grave encore est le phénomène du réinvestissement de cet argent, une fois blanchi, dans des marchés licites de biens et de services.

Outre le déploiement de ressources policières spécialisées sur tout le territoire du Québec, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme requièrent une coordination provinciale et intergouvernementale pour permettre :

- l’échange de l’information (renseignements criminels et autres);
- l’aplanissement des obstacles qui nuisent à l’application des politiques et des dispositions législatives et réglementaires;
- l’amélioration des connaissances des phénomènes émergents du crime organisé et du terrorisme ainsi que des moyens les plus efficaces pour les contrer.

2.1.3 L’ORGANISATION DES SERVICES

Les services policiers

Selon une étude réalisée par l’Association canadienne des chefs de police, les changements sociaux et technologiques au niveau mondial ont eu pour effet de rendre les ressources humaines et technologiques de plus en plus coûteuses et limitées, pour répondre à des demandes croissantes, complexes et variées. Ainsi, les demandes des citoyens se sont accrues pour les services policiers de base tels les services de patrouille, la police communautaire et l’application du *Code de la sécurité routière*. Par ailleurs, la lutte contre le crime organisé et la cybercriminalité exigent des ressources policières spécialisées qui doivent demeurer à la fine pointe de la technologie. De plus, depuis le 11 septembre 2001, on s’attend à ce que la police joue un rôle plus actif en matière de sécurité intérieure.

Un des principaux enjeux consiste à trouver un juste équilibre pour répondre aux besoins en services policiers de base, y compris dans les communautés autochtones, et en services spécialisés.

D'ailleurs, en juin 2001, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi concernant l'organisation des services policiers*. La réforme de l'organisation policière consiste à améliorer la présence policière sur tout le territoire québécois et à assurer un déploiement de services spécialisés adaptés aux nouvelles réalités de la criminalité. Elle vise plus spécifiquement à :

- mieux départager les rôles des corps de police municipaux de la Sûreté du Québec dans l'offre de services spécialisés de police;
- favoriser une meilleure intégration des forces policières et à établir des mécanismes formels de coordination et de coopération entre la Sûreté du Québec et les corps de police municipaux sur l'offre de services;
- revoir les modalités de fonctionnement du renseignement criminel afin de favoriser un meilleur partage entre les corps policiers et une meilleure connaissance des organisations criminelles.

La sécurité privée

L'évolution technologique et une demande croissante en sécurité des entreprises, des organismes du secteur public et des particuliers ont contribué à la diversification de l'industrie de la sécurité privée au cours des trente dernières années. Aux domaines traditionnels de l'investigation, de la surveillance et du gardiennage sont venus s'ajouter d'autres services tels les services de patrouille en tout genre, les dispositifs et systèmes de protection, la serrurerie, le transport des valeurs, les services-conseils et les services internes de sécurité. Cette croissance s'est concrétisée par la multiplication des intervenants impliqués et par un volume d'affaires grandissant.

Les données du ministère de la Sécurité publique indiquent que le nombre total d'agences de sécurité, auxquelles un permis a été délivré au Québec, a plus que doublé entre 1973 et 2002, passant de 96 à 233. Ces chiffres n'incluent pas certains secteurs de l'industrie privée tels les agences de transport des valeurs, les entreprises offrant des systèmes d'alarme et les services de sécurité interne. Au Canada, le ratio du nombre d'agents de sécurité par rapport à celui des policiers est d'environ 1,5 pour 1, soit un ratio légèrement inférieur à celui du Québec qui est de 1,6 pour 1. Au Québec, le chiffre d'affaires a doublé entre 1982 et 1995, passant de 500 millions de dollars à plus de 1,0 milliard de dollars, en excluant les services de sécurité interne mis sur pied par les entreprises. En 2003, il aurait atteint 1,5 milliard de dollars.

Un important décalage existe actuellement entre le cadre législatif en vigueur et la réalité de la sécurité privée au Québec. À l'automne 2004, le Ministère a déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale afin de couvrir les nouveaux champs d'intervention de la sécurité privée, d'encadrer plusieurs des aspects liés à la qualité des services offerts et aux pratiques de fonctionnement de cette industrie ainsi que son interaction avec les services publics.

Les services correctionnels

Il est de plus en plus reconnu par les grands forums internationaux que **le recours à l'incarcération devrait surtout être réservé aux contrevenants qui menacent la sécurité de la population**. Selon ces instances, l'utilisation qui en est faite actuellement coûte cher aux collectivités et ne réduit pas la criminalité.

Le Québec se positionne parmi les provinces ayant le plus faible taux d'incarcération. Selon les données du Centre canadien de la statistique juridique, en 2002-2003, le taux était de 63 par 100 000 adultes comparativement à l'Ontario (87) et à l'ensemble du Canada (81), en excluant les établissements fédéraux de détention.

À l'instar d'autres systèmes correctionnels, le Québec a toutefois été confronté à des problèmes de surpopulation carcérale associés notamment à l'évolution des personnes contrevenantes, aux politiques pénales en vigueur ainsi qu'aux décisions des tribunaux. Au cours de la dernière décennie, le système correctionnel québécois a dû prendre des dispositions particulières pour augmenter sa capacité opérationnelle qui s'établissait à près de 3 786 places en janvier 2005.

Selon une étude réalisée récemment par le Centre international de criminologie comparée pour le Ministère, différents facteurs pourraient influencer l'offre et la demande de services correctionnels en établissement de détention et dans la communauté au cours des prochaines années. Certains relèvent de l'environnement interne du Ministère; d'autres, par contre, relèvent des autres composantes du système de justice pénale, soit l'appareil législatif et réglementaire, les services policiers ou l'appareil judiciaire. Ces facteurs sont :

- L'intensification des activités policières pour réduire le trafic et la production de drogues et les autres infractions graves associées au crime organisé ou au terrorisme, ainsi que la durée des procédures judiciaires subséquentes à ces arrestations, pouvant contribuer à maintenir une pression sur le système carcéral. Généralement, les membres de groupes criminels arrêtés lors d'opérations policières d'envergure séjournent assez longtemps en détention. Leur présence augmente les risques de violence en détention, ce qui implique notamment le développement de méthodes d'intervention et la disponibilité d'équipements de sécurité adéquats.
- Les ressources affectées à l'évaluation et à la surveillance des personnes contrevenantes ainsi qu'au développement de programmes intramurales et communautaires assurant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. L'évaluation des risques que peuvent représenter les personnes contrevenantes ainsi que l'évaluation de leurs besoins en réinsertion nécessitent que le Ministère constitue un dossier informatisé unique et continu sur chacune d'elles et qu'il puisse échanger sur une base continue de l'information avec le Service correctionnel du Canada et les corps policiers.

- L'adoption de lois et de politiques pénales favorisant le recours aux mesures substitutives à l'incarcération pour les clientèles non violentes qui ne menacent pas la sécurité de la population. L'emprisonnement avec sursis et la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, récemment adoptée, s'inscrivent dans ce contexte.
- Le recours aux programmes ayant démontré une certaine efficacité. Trop peu d'études sont réalisées et diffusées au Québec sur les résultats des mesures de surveillance en milieu ouvert, en particulier, sur leur taux de réussite sans récidive.

2.2 LES SINISTRES

2.2.1 LA SÉCURITÉ CIVILE

Le Québec constitue une des zones les plus à risque de sinistre au Canada. La très grande majorité de ces sinistres est liée à des catastrophes naturelles tels les mouvements de sol, les pluies torrentielles et les dégels.

On peut s'attendre, au cours des prochaines décennies, à une plus grande vulnérabilité du Québec à certains risques compte tenu des nouvelles réalités telles que les changements climatiques, l'utilisation accrue des nouvelles technologies ainsi que l'interdépendance des systèmes sur les plans international, territorial et local.

Les risques systémiques émergents

Des événements comme l'épidémie du SRAS, les actes terroristes du 11 septembre 2001, la panne de courant électrique majeure survenue dans le nord-est des États-Unis et en Ontario en 2003, s'inscrivent tous dans une nouvelle perspective analytique, soit les risques systémiques émergents (RSE). Celle-ci se réfère aux interdépendances des activités dans un système et entre systèmes.

Prenons, à titre d'exemple, la tempête de verglas qui a touché le sud-ouest du Québec et l'Ontario en 1998. Trois événements bien distincts se sont successivement déroulés lors de ce sinistre :

- Un phénomène climatique exceptionnel qui a entraîné de très importantes accumulations de verglas tant au sol que sur les structures aériennes telles les lignes électriques.
- Ce phénomène a rapidement causé un sinistre technologique, avec l'interruption des approvisionnements en électricité, à la suite de l'effondrement des pylônes.

- Un dysfonctionnement majeur de certaines infrastructures essentielles de la société s'est alors produit. Mentionnons parmi celles-ci : les télécommunications, le transport, le système bancaire et financier, les systèmes de distribution d'eau potable et d'énergie et les systèmes informatiques.

La tempête de verglas a également montré la diversité et l'ampleur des dommages qu'un sinistre peut causer aux personnes, à la nature et au patrimoine privé et collectif. Les statistiques sont éloquentes : 30 décès, des dommages estimés à 3 milliards de dollars, la privation du service d'électricité pour environ 50 % de la population québécoise et environ 2,3 millions de journées de travail perdues.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la mobilité de plus en plus grande des gens, des biens et services, du capital et de l'information concourt à rendre les risques de plus en plus complexes parce que les variables qui entrent en jeu deviennent plus diversifiées. **En raison de l'interconnexion des réseaux mondiaux, les RSE peuvent conduire à des situations dont l'amplitude et les impacts restent inconnus. Il est donc nécessaire de développer de nouvelles approches et des outils dans la gestion des systèmes et des risques attenants.**

Une culture de sécurité à développer

À la suite de la tempête de verglas, le rapport de la Commission Nicolet avait dégagé un constat fondamental : l'absence de culture en sécurité civile au Québec tant sur le plan de l'organisation gouvernementale que sur l'ensemble de la société. La société québécoise se caractériserait par une culture de réponse ou d'intervention *a posteriori*, par opposition à une culture de sécurité civile qui conduirait à investir dans la prévention, la préparation et l'intervention *a priori*.

Le développement d'une culture de sécurité civile implique l'adoption, tant sur le plan individuel que collectif, d'une approche fondée sur les éléments suivants :

- la prise de conscience des risques potentiels de sinistre;
- la nécessité de se prémunir et de se préparer devant ces risques;
- l'importance d'investir des ressources humaines et financières à cette fin;
- la responsabilisation de chacun à l'égard de ces risques;
- la nécessaire solidarité dont une société doit faire preuve.

La *Loi sur la sécurité civile*, adoptée par le gouvernement du Québec en décembre 2001, constitue la pierre d'assise de cette culture de sécurité. Cette loi encadre l'organisation de la sécurité civile dans ses principales dimensions, soit la prévention, la préparation des interventions, l'intervention lors de sinistres ainsi que le rétablissement des activités. La loi prévoit des obligations de déclaration et de mise en place de mesures de protection pour les personnes dont les activités ou les biens génèrent un risque de sinistre majeur. Elle propose aux autorités municipales une démarche de planification visant à recenser, à l'échelle régionale, les risques de sinistre et les ressources disponibles, à évaluer la vulnérabilité des communautés, à déterminer des objectifs de protection et les actions nécessaires pour les

atteindre. Elle précise les responsabilités des ministères et des organismes gouvernementaux.

Le ministre se voit confier un rôle d'orientation et d'encadrement en matière de sécurité civile. Il se voit aussi chargé de l'élaboration et de la mise à jour d'un plan national de sécurité civile destiné, entre autres, à soutenir les actions des autres intervenants et à assurer leur concertation. Cette loi permet également au ministre de proposer des programmes généraux d'aide financière à la suite de sinistres.

2.2.2 LA SÉCURITÉ INCENDIE

En 2002, le taux de pertes matérielles par habitant continue d'être plus élevé au Québec (58 \$) qu'en Ontario (27 \$). Plus des trois quarts (78 %) des incendies de bâtiments surviennent dans le secteur résidentiel au Québec. De 1998 à 2002, neuf décès sur dix provenaient de ce secteur. Près de la moitié des pertes matérielles est enregistrée dans ce secteur. Année après année, ce sont les comportements négligents et imprudents qui causent la majorité des incendies (47 %). Viennent ensuite les défaillances ou défauts mécaniques ou électriques (20 %).

La *Loi sur la sécurité incendie*, adoptée en juin 2000, fixe de nouveaux paramètres pour la sécurité incendie concernant ses principaux aspects. La principale innovation de cette loi consiste en la mise en place d'un processus régional de planification de la sécurité incendie pour améliorer la connaissance des risques d'incendie présents sur le territoire, de manière à déterminer un agencement des ressources municipales favorisant une protection optimale de la population et du patrimoine.

2.3 LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

La qualité de vie des citoyens est indéniablement tributaire du sentiment de sécurité face à la criminalité et aux sinistres.

Plusieurs auteurs constatent qu'il existe un important écart entre ce que les personnes perçoivent et la réalité. En fait, les gens sont peu renseignés sur les problématiques criminelles, les lois et les pratiques du système de justice pénale, et les résultats qui en découlent.

Au Québec, cet écart entre la perception et la réalité semble particulièrement important. En effet, selon les données du Centre canadien de la statistique juridique, en 2003, le Québec se situait parmi les provinces qui avaient le plus faible taux de criminalité déclarée. Pourtant, la plus récente étude du Conseil canadien de développement social sur l'indice de sécurité personnelle arrivait à la conclusion que ce sont les Québécois, parmi les Canadiens, qui avaient exprimé la plus grande inquiétude à propos des crimes violents et des crimes contre la propriété commis dans leur quartier.

La perception des citoyens au regard des risques (ex. : criminalité, terrorisme, risque d'érosion ou d'inondation, SRAS) et la réaction qu'ils suscitent sont aussi importantes à considérer que les risques eux-mêmes. **Il faut investir dans des campagnes d'information et de promotion pour favoriser une meilleure compréhension des problématiques et des enjeux qui relèvent de la sécurité publique ainsi que pour encourager l'adoption par les citoyens de mesures ou de comportements préventifs.**

2.4 LA RÉVISION DES FAÇONS DE FAIRE

Au cours des prochaines années, deux enjeux incontournables devront conditionner l'action gouvernementale, soit, à court terme, l'assainissement des finances publiques et, à moyen terme, les changements démographiques. Le Ministère devra donc contribuer à l'amélioration de la sécurité des citoyens en s'inscrivant d'emblée dans les priorités d'action gouvernementales qui découlent de ces enjeux.

Ainsi, le Ministère doit établir ses orientations et objectifs en tenant compte du redressement budgétaire que l'État entend poursuivre. Il doit également participer au *Plan de modernisation 2004-2007* qui vise à améliorer les façons de faire au sein de l'appareil gouvernemental. Parmi les projets annoncés mentionnons : le gouvernement en ligne, le partenariat public-privé, la réévaluation des différents programmes gouvernementaux, la planification et la valorisation de la main-d'œuvre.

Le Ministère se sent particulièrement interpellé en matière de planification et de gestion des ressources humaines. Il s'agit d'un levier essentiel au maintien de la qualité des services offerts. Le taux de roulement et le taux d'absentéisme pour lésions professionnelles sont particulièrement élevés en ce qui concerne certains corps d'emploi. Le Ministère entend poursuivre ses efforts pour retenir sa main-d'œuvre et développer son sentiment d'appartenance.

PARTIE 3 – ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS ET INDICATEURS

Trois orientations guideront l'action du Ministère au cours des trois prochaines années :

- améliorer la qualité des services offerts en sécurité publique en fonction des besoins de la collectivité;
- contribuer à atténuer les risques réels ou appréhendés associés à la criminalité, au terrorisme et aux sinistres;
- développer des approches innovatrices pour améliorer la performance.

ENJEU 1 RÉPONSE À DES PROBLÉMATIQUES DIVERSIFIÉES ET COMPLEXES SUR TOUT LE TERRITOIRE

ORIENTATION 1 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE EN FONCTION DES BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ

La multiplicité et la complexité des problématiques liées à la criminalité et aux sinistres nécessitent une révision en profondeur des façons de faire. Il faut répondre avec une efficacité accrue aux besoins de sécurité de la collectivité sur tout le territoire du Québec. Cette révision, entreprise depuis quelques années, se poursuivra au cours de 2005-2008.

Pour répondre à cette orientation, le Ministère entend agir sur deux axes d'intervention, soit :

- la coordination et la complémentarité des réseaux de services de sécurité publique;
- l'accessibilité de la population et des clientèles spécifiques à des services adéquats et rigoureux.

Axe d'intervention 1.1 Coordination et complémentarité des réseaux de services de sécurité publique

Objectif 1 Améliorer l'efficacité des services policiers sur l'ensemble du territoire québécois

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des 35 plans d'organisation policière, d'ici septembre 2005. • Respect par toutes les organisations policières des niveaux de service requis, d'ici mars 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total et pourcentage de plans d'organisation policière approuvés. • Nombre et pourcentage d'organisations policières qui respectent les niveaux de service requis.

Objectif 2 Améliorer la réponse aux risques d'incendie en collaboration avec les MRC et les municipalités

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Approbation des 103 schémas de couverture de risques d'incendie, d'ici mars 2007. • Suivi de la mise en œuvre des schémas par les autorités régionales désignées, d'ici mars 2008 : <ul style="list-style-type: none"> – Signature de 94 protocoles de mise en œuvre, à l'exclusion des grandes villes; – Dépôt de 94 rapports finals de mise en œuvre par les autorités régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre total et pourcentage de schémas de couverture de risques d'incendie approuvés. • Nombre de protocoles de mise en œuvre signés. • Nombre de rapports finals de mise en œuvre déposés par les autorités régionales.

Objectif 3 Améliorer la gestion des risques de sinistre sur l'ensemble du territoire québécois

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Publication des orientations ministérielles d'ici juin 2005 pour encadrer la production des schémas de sécurité civile par les autorités régionales. • Approbation du Plan national de sécurité civile, d'ici mars 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> • Date de publication des orientations ministérielles en sécurité civile. • Date d'approbation du Plan national de sécurité civile.

Objectif 4 Revoir l'encadrement de la sécurité privée quant aux aspects liés à la qualité des services offerts et aux pratiques de fonctionnement

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du projet de loi sur la sécurité privée par l'Assemblée nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Date d'adoption du projet de loi.

Axe d'intervention 1.2 Accessibilité de la population et des clientèles spécifiques à des services adéquats et rigoureux

Objectif 5 Améliorer la sécurité des citoyens dans leurs milieux de vie en favorisant l'émergence d'une police communautaire partout au Québec

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation et intégration par tous les corps de police municipaux des pratiques de l'approche de police communautaire, d'ici mars 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de corps de police ayant intégré les quatre composantes de l'approche de police communautaire.

Objectif 6 Poursuivre le développement de services policiers en milieu autochtone par le renouvellement des ententes de police

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de 19 ententes de police, d'ici mars 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ententes signées.

Objectif 7 Adapter les infrastructures carcérales en fonction de l'évolution du nombre de personnes contrevenantes et de leurs caractéristiques

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du Cadre de planification des infrastructures carcérales, d'ici décembre 2005. • Mise en œuvre par le Ministère des décisions gouvernementales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Date de dépôt du Cadre de planification des infrastructures carcérales. • État d'avancement de la mise en œuvre par le Ministère des décisions gouvernementales selon l'échéancier fixé : <ul style="list-style-type: none"> – partenariat public/privé; – projets d'infrastructures avec les Autochtones.

Objectif 8 Consolider les mécanismes d'intervention visant la prévention du suicide dans les établissements de détention

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage systématique des personnes à risque suicidaire parmi les personnes admises dans les établissements de détention. • Détermination et mise en place des mesures facilitant le suivi en détention, d'ici mars 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des personnes admises en détention qui font l'objet d'un dépistage. • Nombre et pourcentage de mesures mises en place. • Pourcentage des personnes dépistées à risque suicidaire qui font l'objet de mesures de suivi.

Objectif 9 Assurer l'accompagnement et l'encadrement structurés des personnes contrevenantes sous surveillance en milieu ouvert

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre d'ici mars 2008 de trois cadres de gestion des mesures de suivi en milieu ouvert : <ul style="list-style-type: none"> – absence temporaire (élaboration d'ici septembre 2005); – libération conditionnelle (élaboration d'ici septembre 2005); – ordonnance de probation (élaboration d'ici mars 2006). 	<ul style="list-style-type: none"> • Dates de dépôt des cadres de gestion. • Nombre et pourcentage des mesures de suivi implantées.

ENJEU 2 NÉCESSITÉ DE SE PRÉMUNIR CONTRE LES RISQUES ET LES MENACES

ORIENTATION 2 CONTRIBUER À ATTÉNUER LES RISQUES RÉELS OU APPRÉHENDÉS ASSOCIÉS À LA CRIMINALITÉ, AU TERRORISME ET AUX SINISTRES

Favoriser le développement social implique, en sécurité publique, l'adoption sur les plans individuel et collectif de comportements propres à réduire la vulnérabilité devant les risques réels ou appréhendés en matière de criminalité, de terrorisme et de sinistres. Prendre le virage de la prévention exige le développement des connaissances des divers facteurs de risques et des moyens pour les atténuer ainsi que la sensibilisation et la responsabilisation des citoyens, des organismes publics et privés et des partenaires devant ces risques et ces moyens.

Les deux principaux axes d'intervention sur lesquels le Ministère entend agir sont :

- le partenariat dans l'adoption et la mise en œuvre de mesures pour atténuer les risques réels ou appréhendés;
- l'adoption de comportements sécuritaires devant les risques réels ou appréhendés.

Axe d'intervention 2.1 Partenariat dans l'adoption et la mise en œuvre de mesures pour atténuer les risques réels ou appréhendés

Objectif 10 Développer des actions intersectorielles en prévention de la criminalité

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none">• Création du Forum interministériel en prévention de la criminalité, d'ici mars 2006.• Adoption et mise en œuvre par cinq MRC ou municipalités de stratégies locales de prévention de la criminalité pour leur communauté, d'ici mars 2007.	<ul style="list-style-type: none">• Date de création du Forum.• Nombre de stratégies locales de prévention de la criminalité adoptées et mises en œuvre par les MRC et les municipalités.

Objectif 11 Susciter le développement d'actions concertées en matière de lutte contre le crime organisé et le terrorisme

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none">• Développement de cinq stratégies d'action concertées avec les partenaires, d'ici mars 2007.• Adoption du Plan québécois de gestion contre le terrorisme, d'ici décembre 2005.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de stratégies d'action développées en partenariat.• Date d'adoption du Plan québécois de gestion contre le terrorisme.

Objectif 12 Améliorer l'état de préparation des intervenants devant les incidents impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN)

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none">• Dépôt du document d'harmonisation des interventions impliquant des matières CBRN d'ici mars 2006.	<ul style="list-style-type: none">• Date de dépôt du document.

Objectif 13 Bonifier les échanges d'information relative à la clientèle du système correctionnel

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none">• Développement de mécanismes d'échange d'information relative à la clientèle avec le Service correctionnel du Canada (SCC) et les corps de police.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de mécanismes d'échange mis en œuvre avec les partenaires.

Axe d'intervention 2.2	Adoption de comportements sécuritaires devant les risques réels ou appréhendés
-------------------------------	---

Objectif 14 Poursuivre l'implantation de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité en favorisant le développement de projets structurés au Québec (ex. : taxage chez les jeunes, bandes de jeunes)

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation par les organismes communautaires de projets qui intègrent une démarche structurée de planification des interventions préventives dans une proportion d'au moins 50 %, d'ici mars 2008. • Soutenir les initiatives des organismes communautaires, des municipalités et des autres partenaires par le développement d'outils et de programmes de prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pourcentage de projets intégrant les étapes de la démarche structurée de planification des interventions préventives. • Nombre d'outils développés. • Nombre de projets par programme. • Nombre d'organismes et de partenaires rejoints.

Objectif 15 Assurer le suivi de la mise en œuvre des stratégies de prévention des incendies par les autorités locales

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre par les autorités locales des activités de prévention des incendies prévues dans les schémas de couverture de risques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et nature des activités de prévention des incendies mises en œuvre par les autorités locales.

Objectif 16 Assurer un encadrement sécuritaire de la clientèle correctionnelle

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Développement, d'ici mars 2008, et mise en place d'un plan sur les pratiques sécuritaires en détention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Date de dépôt du plan. • Nombre et pourcentage de mesures mises en place.

Objectif 17 Favoriser la communication de risques à la population

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none">• Dépôt en 2005-2006 d'un projet de règlement sur le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones à risques de glissement de terrain.• Transmission, d'ici mars 2007, aux municipalités visées par le plan d'action triennal 2003-2006 concernant la gestion des risques de glissement de terrain, d'un guide d'utilisation des cartes de zones de contraintes et d'application du cadre normatif.• Rencontre de toutes les autorités locales et régionales concernées au sujet de la connaissance des risques liés à l'érosion des berges.• Mise en œuvre complétée au 31 décembre 2005 du programme d'information préventive associé au risque nucléaire.• Approbation d'une stratégie de communication de la prévention en sécurité publique, d'ici 2006.	<ul style="list-style-type: none">• Date de dépôt du projet de règlement.• Pourcentage des municipalités visées par le plan d'action ayant reçu le guide.• Pourcentage des autorités locales et régionales rencontrées.• État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'information.• Date d'approbation de la stratégie de communication.

ENJEU 3 CONTRIBUTION À L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES ET À LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

ORIENTATION 3 DÉVELOPPER DES APPROCHES INNOVATRICES POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE

Le Ministère contribuera à relever les défis d'assainissement des finances publiques et de modernisation de l'État. À cette fin, il entend agir sur trois axes d'intervention, soit :

- l'adaptation des systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestation de services;
- l'utilisation optimale des ressources disponibles;
- l'approche proactive dans la gestion des ressources humaines.

Axe d'intervention 3.1 Adaptation des systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestation de services

Objectif 18 Améliorer l'accessibilité des citoyens et des entreprises à l'information par le gouvernement en ligne

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none">• Dépôt du modèle d'affaires pour le portail du domaine « Justice et Sécurité », d'ici mars 2006.	<ul style="list-style-type: none">• Date de dépôt du modèle d'affaires pour le portail du domaine « Justice et Sécurité ».

Objectif 19 Consolider les services d'aide financière aux sinistrés par un système d'information adapté

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none">• Développement et implantation d'un système d'aide financière aux sinistrés comprenant notamment une prestation électronique de services, d'ici mars 2008.	<ul style="list-style-type: none">• État d'avancement des étapes prévues au plan d'implantation.

Objectif 20 Améliorer le système correctionnel par une meilleure gestion de l'information concernant les personnes contrevenantes

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none">• Développement et implantation du système de gestion des dossiers correctionnels, d'ici mars 2008.	<ul style="list-style-type: none">• État d'avancement des étapes prévues au plan d'implantation.

Axe d'intervention 3.2 Utilisation optimale des ressources disponibles

Objectif 21 Accroître l'efficacité et l'efficience des programmes en services correctionnels

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none">• Développement de méthodes d'évaluation des coûts globaux des services correctionnels et des programmes afférents, d'ici mars 2006.	<ul style="list-style-type: none">• Dates de dépôt des méthodes d'évaluation.

Axe d'intervention 3.3 Approche proactive dans la gestion des ressources humaines

Objectif 22 Collaborer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réorganisation du travail et de réduction de la taille de l'État

<u>Résultat visé</u>	<u>Indicateur</u>
<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une démarche ministérielle de planification de main-d'œuvre, d'ici mars 2007.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'unités administratives qui ont entrepris une démarche de planification de main-d'œuvre / nombre prévu d'unités administratives.

Objectif 23 Améliorer le climat et la sécurité au travail dans l'organisation

<u>Résultats visés</u>	<u>Indicateurs</u>
<ul style="list-style-type: none">• Diminuer les coûts associés à l'absentéisme pour lésions professionnelles.• Élaboration et mise en oeuvre d'un programme ministériel de reconnaissance des employés d'ici mars 2008.• Implantation d'un programme de prévention du harcèlement au travail et de traitement des plaintes.	<ul style="list-style-type: none">• Nature et nombre d'activités préventives réalisées par direction générale / nombre d'activités prévues au plan d'action ministériel, d'ici mars 2008.• Évolution des sommes imputées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).• Évolution du nombre de journées de travail perdues pour lésions professionnelles par année.• Évolution du nombre de jours réalisés en assignation temporaire.• Date d'approbation du programme.• Nombre d'interventions en reconnaissance réalisées / nombre d'interventions prévues au programme, d'ici mars 2008.• Nombre d'activités de sensibilisation et de formation sur le harcèlement réalisées, d'ici mars 2007.• Évolution du nombre de dossiers de plaintes traités.

PARTIE 4 – CONTRIBUTION À LA VISION ET AUX PRIORITÉS D'ACTION GOUVERNEMENTALES

Par ce plan stratégique, le Ministère répond d'emblée aux orientations gouvernementales présentées dans le document *Briller parmi les meilleurs*.

Le Ministère entend contribuer à **l'amélioration de la sécurité des citoyens** et au **développement social** en agissant sur le système correctionnel, en complétant la réforme de l'organisation policière, en répondant mieux aux risques liés aux incendies, en planifiant davantage la réponse aux sinistres et en révisant la loi encadrant la sécurité privée. Par ces interventions, il soutiendra également le **développement des régions** qui doivent compter sur des infrastructures modernes et de nouveaux standards en matière de services.

Les diverses stratégies proposées pour réduire la criminalité dans les communautés et promouvoir la réinsertion sociale des personnes contrevenantes s'insèrent notamment dans les actions gouvernementales annoncées pour soutenir et appuyer **l'intégration des jeunes dans la vie active** et **améliorer l'accessibilité des services aux jeunes en difficulté**. L'approche préventive s'inscrit dans les suites proposées lors du **Forum des générations** tenu à l'automne 2004.

L'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale, la contrebande et le blanchiment d'argent que le Ministère entend poursuivre avec ses partenaires contribuera à **rétablir la marge de manœuvre financière du Québec**.

Enfin, le Ministère participera à la **modernisation de l'État** pour rendre les services de l'État plus efficaces, améliorer leur qualité et les rapprocher des véritables besoins de la population. Il entend à cette fin :

- entreprendre une démarche **d'évaluation des coûts globaux des services correctionnels et des programmes afférents** et **améliorer la performance** par une meilleure gestion de l'information des personnes contrevenantes;
- développer des **partenariats entre les secteurs public et privé** notamment dans le système correctionnel;
- réaliser une démarche ministérielle de **planification de la main-d'œuvre**;
- contribuer au modèle d'affaires du **gouvernement en ligne** pour le domaine d'intérêt « Justice et Sécurité ».

PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Enjeux

Réponse à des problématiques diversifiées et complexes sur tout le territoire

Nécessité de se prémunir contre les risques et les menaces

Contribution à l'assainissement des finances publiques et à la modernisation de l'État

Orientations

Améliorer la qualité des services offerts en sécurité publique en fonction des besoins de la collectivité

Contribuer à atténuer les risques réels ou appréhendés associés à la criminalité, au terrorisme et aux sinistres

Développer des approches innovatrices pour améliorer la performance

Axes d'intervention et objectifs

Coordination et complémentarité des réseaux de services de sécurité publique

- Améliorer l'efficacité des services policiers sur l'ensemble du territoire québécois
- Améliorer la réponse aux risques d'incendie en collaboration avec les MRC et les municipalités
- Améliorer la gestion des risques de sinistre sur l'ensemble du territoire québécois
- Revoir l'encadrement de la sécurité privée quant aux aspects liés à la qualité des services offerts et aux pratiques de fonctionnement

Accessibilité de la population et des clientèles spécifiques à des services adéquats et rigoureux

- Améliorer la sécurité des citoyens dans leurs milieux de vie en favorisant l'émergence d'une police communautaire partout au Québec
- Poursuivre le développement de services policiers en milieu autochtone par le renouvellement des ententes de police
- Adapter les infrastructures carcérales en fonction de l'évolution du nombre de personnes contrevenantes et de leurs caractéristiques
- Consolider les mécanismes d'intervention visant la prévention du suicide dans les établissements de détention
- Assurer l'accompagnement et l'encadrement structurés des personnes contrevenantes sous surveillance en milieu ouvert

Partenariat dans l'adoption et la mise en œuvre de mesures pour atténuer les risques réels ou appréhendés

- Développer des actions intersectorielles en prévention de la criminalité
- Susciter le développement d'actions concertées en matière de lutte contre le crime organisé et le terrorisme
- Améliorer l'état de préparation des intervenants devant les incidents impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN)
- Bonifier les échanges d'information relative à la clientèle du système correctionnel

Adoption de comportements sécuritaires devant les risques réels ou appréhendés

- Poursuivre l'implantation de la *Politique ministérielle en prévention de la criminalité* en favorisant le développement de projets structurés au Québec
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des stratégies de prévention des incendies par les autorités locales
- Assurer un encadrement sécuritaire de la clientèle correctionnelle
- Favoriser la communication de risques à la population.

Adaptation des systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestation de services

- Améliorer l'accessibilité des citoyens et des entreprises à l'information par le gouvernement en ligne
- Consolider les services d'aide financière aux sinistrés par un système d'information adapté
- Améliorer le système correctionnel par une meilleure gestion de l'information concernant les personnes contrevenantes

Utilisation optimale des ressources disponibles

- Accroître l'efficacité et l'efficience des programmes en services correctionnels

Approche proactive dans la gestion des ressources humaines

- Collaborer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réorganisation du travail et de réduction de la taille de l'État
- Améliorer le climat et la sécurité au travail dans l'organisation

MISSION

Assurer le leadership afin que les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles

VISION

Contribuer au développement social et économique ainsi qu'à l'amélioration du sentiment de sécurité des Québécoises et des Québécois par la poursuite de la mise en œuvre des réformes entreprises en sécurité publique.